

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention sur son énergie et les mesures prises contre les conspirateurs, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention sur son énergie et les mesures prises contre les conspirateurs, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 610;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27513_t1_0610_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 6 Prairial An II

(Dimanche 25 Mai 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte d'or)

La séance est ouverte par la lecture des lettres et adresses.

I

Les Sociétés populaires de la Rochelle (1), de la Montagne-de-Georges (2) près Auxerre, de Sarzeau, département du Morbihan, de plaisians département de la Drôme, et celle de Néronde, département de la Loire, félicitent la Convention nationale sur son énergie et sur les mesures qu'elle prend contre les conspirateurs; elles applaudissent aux décrets salutaires qui assurent le triomphe de la vertu; elles invitent la Convention à rester à son poste (3).

a

[*La Sté popul. de La Rochelle, à la Conv.; 24 flor. II*] (4).

« Représentans,

Tandis que les tyrans ligués contre la liberté française, unissaient en vain leurs armes et leurs efforts autour de nos frontières, une faction, plus à craindre qu'eux, tramait dans notre sein ses intrigues criminelles. En sapant dans ses fondemens la morale publique, en corrompant l'esprit du peuple, en le jetant par l'odieux système de l'athéisme et du matérialisme dans une nuit sans flambeau, dans un océan sans rivages, elle cherchait à nous suggérer tous les crimes dont la calomnie s'était empressée de nous noircir. Elle voyait dans l'anéantissement des principes les plus sacrés et les plus consolateurs, son triomphe et notre perte. Mais la justice nationale a frappé les auteurs de ces manœuvres abominables et la Raison éternelle dont ils osaient attester l'empire, a confondu leurs dernières espérances. Le peuple français, dans la conquête de sa liberté, n'a pu méconnaître la source dont elle émane. Les vertus, la probité ne furent pas en vain mises à l'ordre du jour. Revêtues de leur indestructible sanction, elles affrontent maintenant toutes les conspirations et tous les pièges.

(1) Charente-Inférieure.

(2) Yonne.

(3) P.V., XXXVIII, 107. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) C 306, pl. 1155, p. 1; J. Sablier, n° 1340; M.U., XL, 102.

Les tyrans voulaient tromper l'univers sur le peuple français, vous opposez aux traits de leur haine envenimée la déclaration solennelle des principes de ce peuple généreux, et l'univers n'aura plus désormais qu'à l'imiter. Entre les deux écueils de la superstition et de l'athéisme, l'édifice de la saine philosophie.

Grâces vous soient rendues!... En vain la malveillance voudrait-elle encore trouver des armes dans nos vertus. En vain voudrait-elle nous ramener par ces vertus mêmes au joug que nous avons brisé. Qu'ils frémissent les perfides qui ne verraient pas dans la religion de la nature, la destruction de toute espèce de fanatisme, de toutes les erreurs dont ce monstre s'est nourri. Qu'elles sentent que le Dieu des prêtres s'est à jamais anéanti parmi nous devant le Dieu de l'univers. Que l'être insolent et coupable qui voudrait désormais lever une tête altière entre nous et la divinité, soit à l'instant frappé de l'animadversion publique et de la vengeance des lois. Ainsi vous consommerez votre ouvrage, ainsi l'hommage des cœurs sera le seul culte que présenteront à l'Être Suprême les fêtes qui lui seront consacrées; et la République, affermie par les sentiments les plus dignes de l'homme, bravera tous les orages, et verra dans sa gloire toujours croissante, les siècles s'écouler et ses destinées s'accomplir ».

BARBET (*présid.*), BOUET, POUTIER, POUTIER.

b

La Société populaire de la Montagne de Georges, séante à Charbuy près Auxerre, félicite la Convention sur la découverte de la conspiration des Hébert et des Ronsin, sur le décret du 18 floréal, par lequel le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invite à rester à son poste (1).

c

[*La Sté popul. de Sarzeau, à la Conv.; 4 flor. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Vous avez lancé le vaisseau de la République; d'infâmes scélérats, soudoyés par les tyrans ont

(1) B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) C 306, pl. 1155, p. 2.